

La Gazette pennole

Janvier 2023

L'édito du Conseil Municipal

Mairie de Penne
Bourg
81140 PENNE

05 63 56 31 11



DATES À VENIR

Commission Urbanisme
PLUi
Samedi 18 février à 10h
à la Salle des Fêtes

Déchèterie
Vendredi 3 Mars de 14h à 17h
Samedi 4 Mars de 9h à 12h

Répare Café
Vendredi 3 Mars de 14h à 17h

Commission Eau
Réflexion sur les tarifs
Jeudi 9 Mars à 17h30
à la Mairie

GdT Adressage
Samedi 11 Mars à 10h
à la Mairie

Chantiers participatifs
avec Citrus
les 23 et 24 Mars

C'est dans le contexte très chahuté de ces derniers mois, voire de ces dernières années, qu'il est plus qu'opportun de nous souhaiter aux uns, aux autres, les vœux d'une année nouvelle meilleure, c'est encore envisageable même si l'exercice peut paraître ardu au vu de la conjoncture actuelle. Au nom de toute l'équipe municipale, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous espérons que tous les désagréments ou tracas seront l'occasion d'organiser ou modifier le cas échéant, notre vie pour qu'elle soit plus adaptée à ce « nouveau monde ».

La démocratie représentative, héritée de la civilisation antique grecque, nous a permis au cours des siècles de découvrir l'enseignement pour tous, la culture, notre belle nature, les espaces de loisirs et de repos. Ces espaces, comme un cercle vertueux, nous ont amenés à apprécier toutes ces richesses mais aussi à en mesurer la fragilité.

La démocratie participative ne doit pas se ressentir comme l'émanation d'une frange extrémiste ou minoritaire mais plutôt comme une prolongation de notre vieille démocratie, souhaitée par ceux qui ont pris conscience de cette fragilité et de la nécessité de veiller au maintien, et même à l'amélioration de tout ce qui participe de notre bien-être, et surtout de celui des générations qui vont suivre. Aujourd'hui, plusieurs centaines de communes françaises ont fait le choix de cette démocratie participative. Dans nombre d'entre elles, des élus font preuve, chaque jour, que ces modèles sont efficaces et qu'ils permettent de ramener le citoyen à la politique dans son sens premier : la vie de la cité, la construction commune pour l'intérêt commun.

Comme toute remise en question d'un système, la mise en place de cette démocratie plus approfondie, se révèle chronophage et énergivore, parfois chaotique, mais cependant passionnante pour ceux qui veulent la promouvoir ou simplement l'accompagner.

Certains de nos élus, devant la charge qu'ils avaient peut-être sous-estimée, ou face à des distorsions philosophiques qui peuvent émerger dans tout accomplissement d'une œuvre collective, ont préféré remettre en question leur mandat d'élu pour sauver l'équilibre parfois précaire de leur vie privée, familiale ou professionnelle.

Trois conseillers ont donc choisi de démissionner, poussant l'équipe entière à une réorganisation anticipée par rapport à l'échéance de mi-mandat que nous avons fixée. Les éléments de cette réorganisation sont détaillés à l'intérieur de ce numéro.

Nous faisons appel à vous, une fois de plus, pour émettre vos idées, vos propositions, vos revendications, afin de faire évoluer notre belle commune vers un futur plus accessible, plus agréable, plus convivial et répondant à vos besoins. Les outils que nous tentons de mettre en place, l'assemblée municipale, le conseil d'éthique, les diverses commissions, les chantiers participatifs, vous aideront peut-être dans cet objectif.

Merci à tous de votre participation,

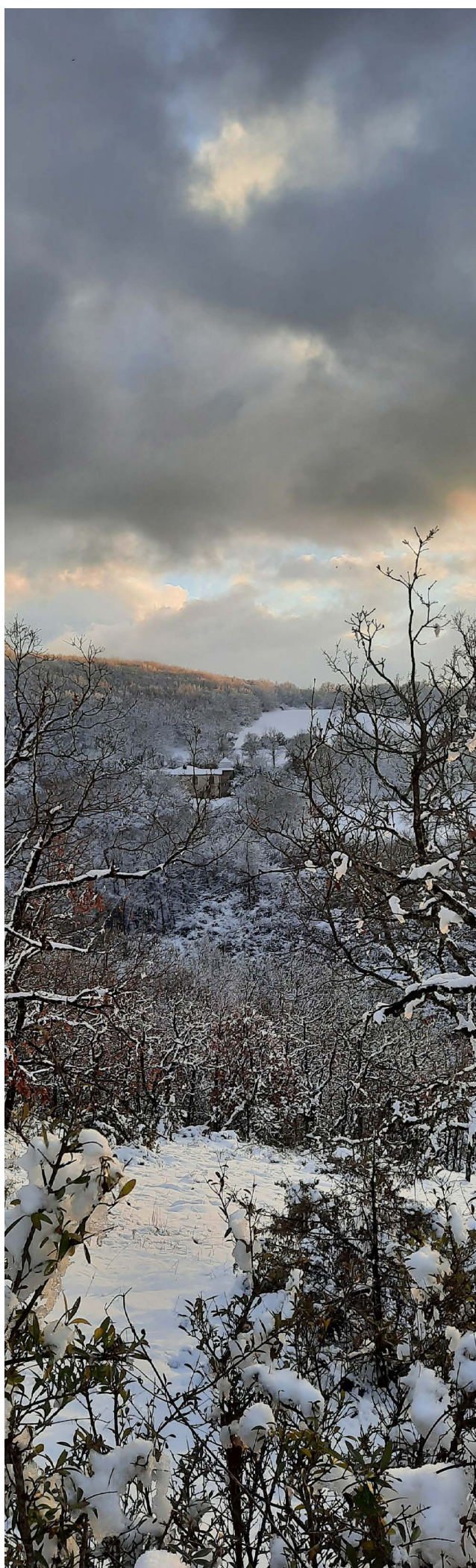
Le Conseil Municipal.



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITE MUNICIPALE	3
CÉRÉMONIE DES VOEUX ET AGC	3
RÉORGANISATION MUNICIPALE	3
CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS LE BOURG	5
LOGEMENTS COMMUNAUX	7
AMÉNAGEMENT AU TENNIS	8
FÊTE DES ASSOS DU DIMANCHE 4 SEPT. 2022	9
RÉSEAUX	10
<i>Adressage</i>	<i>10</i>
<i>Eau potable - Le point</i>	<i>10</i>
<i>Voirie</i>	<i>11</i>
PLU	11
HOMMAGES	12
<i>Inauguration de la Maison Lilette Malrieu</i>	<i>12</i>
<i>11 Novembre 2022</i>	<i>12</i>
<i>Maquis d'Ornano, projet d'un chemin de mémoire</i>	<i>13</i>
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)	14
LA CLAQUE CITOYENNE	16
FONTBONNE - ETAT D'AVANCEMENT	17
LE CLAIRON PENNOL	-
Espace d'expression libre	18
<i>« Fait d'hiver »</i>	<i>18</i>
<i>Do you speak gaulish ?</i>	<i>18</i>
<i>Lettres anonymes, mais pour quoi faire ?</i>	<i>19</i>
<i>Familles Rurales du Causse</i>	<i>19</i>
<i>Les Balladines !!!</i>	<i>19</i>
<i>Pour commencer 2023, quelques actions de l'école à l'échelle locale...</i>	<i>20</i>
EN ROUTE POUR LE DÉSERT MAROCAIN	21
<i>La vie nocturne à la lumière d'un lampadaire</i>	<i>22</i>
<i>Sècheresse 2022</i>	<i>23</i>
<i>Rien de nouveau sous le soleil !</i>	<i>24</i>
<i>Tirage au sort</i>	<i>24</i>
<i>Recensement</i>	<i>25</i>
<i>Etat civil - Janv. à Juin 2022</i>	<i>25</i>
<i>Listes de la dénomination des voies de Penne</i>	<i>26</i>
<i>Déchèterie</i>	<i>27</i>
<i>Cuves de récupération d'eau</i>	<i>27</i>
INFOS PRATIQUES	27
SERVICES MUNICIPAUX	28
RESPONSABLES DE LA PUBLICATION	28



CÉRÉMONIE DES VŒUX ET AGC

Vous avez été plus de 130 à nous rejoindre, le 14 janvier dernier pour ce rendez-vous tant attendu et plusieurs fois annulé en raison de l'épidémie de Covid : un grand merci !

Après un mot d'accueil et de bienvenue, les pennols ont pu consulter les différents panneaux d'information réalisés par l'équipe municipale. Ces supports mettaient en avant les informations importantes, actuelles et chiffrées sur les projets en cours de réalisation dans la commune : le maillage du réseau d'eau, l'adressage, le PLUi, la carte scolaire, le terrain multisports, les chantiers participatifs...

Plusieurs élus ont ensuite pris la parole pour partager un retour d'expérience autour des dernières rencontres des communes participatives à Saint Médard en Jalles, près de Bordeaux puis présenter un outil que nous souhaitons développer pour ses qualités égalitaires et dynamisantes

en matière de participation citoyenne : le tirage au sort. Nous avons également évoqué les avancées concernant le projet multifacettes autour de Fontbonne.

Enfin, Madame la Maire a souhaité à tous, au nom de l'équipe municipale, de sincères vœux pour l'année 2023. Elle a salué tout particulièrement les nouveaux arrivants, le personnel technique et administratif, les personnes venues une fois ou régulièrement dans les différents lieux de rencontre et d'échange proposés, les associations, le conseil d'éthique...

Enfin nous avons pu nous régaler auprès du buffet proposé par la mairie et danser au rythme joyeux de nos amis du groupe « Manivelle ».

Une belle soirée, sous le signe de la convivialité et du partage.

Amélie Dugué

RÉORGANISATION MUNICIPALE

Depuis le dernier numéro de la Gazette, comme vous l'avez lu dans l'édition, trois conseillers ont choisi de quitter leurs fonctions de conseiller municipal ; François Stolz (juillet 2022), Elisabeth Coutou (août 2022), et Matthieu Carette (décembre 2022). Ces démissions ont forcé l'équipe à une réflexion en profondeur. Il s'agissait de palier les manques importants, organisationnels et affectifs, laissés par ces différents départs, mais aussi de comprendre les causes de ces départs. Celles-ci sont plurielles, à l'image de notre équipe municipale, parfois l'impossibilité non anticipée de conjuguer vie professionnelle ou familiale avec les engagements municipaux, parfois les difficultés philosophiques, relationnelles induites par un projet politique ambitieux basé sur la participation, où tout est à construire.

Ces mésaventures, nous avons rapidement décidé d'en faire l'occasion de retravailler, pour le mieux, notre organisation et d'anticiper de quelques mois les rotations de mi-mandat auxquelles nous nous étions engagés. Nous avons, comme envisagé, recensé l'ensemble des responsabilités de chacun, remis à plat les attributions puis élu, à nouveau les personnes qui paraissaient correspondre le mieux à chacune des responsabilités à pourvoir.

Le conseil municipal du samedi 10 décembre a acté le dernier volet de ces changements dont voici les grandes lignes.

Pour suivre la diminution du nombre de conseillers, nous ramenons l'exécutif à 4 membres, un(e) maire et trois adjoint(e)s. Nous renouvelons notre confiance à Laurence Poillerat-Zéganadin en tant que maire pour cette seconde moitié de la mandature. Thierry Albéro devient adjoint, Valérie Amiot ne souhaite plus occuper ce poste.

Sylvain Renard fait tourner la délégation à l'intercommunalité, ce sont désormais Thierry Guiraud et Delphine Pinczon du Sel qui accompagneront Laurence Poillerat-Zéganadin au conseil communautaire, l'occasion de répartir de manière encore plus large les responsabilités.

Sylvain Renard

Constitution du nouveau conseil municipal

Thierry Albéro - Adjoint au maire
Valérie Amiot - Conseillère municipale
Amélie Dugué - Conseillère municipale
Léa Fabre - Conseillère municipale
Roland Gillet - Conseiller municipal
Thierry Guiraud - Adjoint au maire, délégué communautaire
Renan Humbert - Conseiller municipal
Corine Martres Chaudat - Conseillère municipale
Delphine Pinczon du Sel - Conseillère municipale, déléguée communautaire
Laurence Poillerat-Zéganadin - Maire, déléguée communautaire
Sylvain Renard - Adjoint au maire
Erika Sato - Conseillère municipale

RÉORGANISATION MUNICIPALE (SUITE)

Pour accompagner les élus dans leurs missions, des personnels communaux.

Une équipe administrative de 3 personnes

Marie Hélène Grandjean, secrétaire générale : collaboratrice privilégiée des élus, elle met en œuvre les décisions du conseil municipal, accompagnant les élus dans les dossiers et encadrant les personnels administratifs et techniques. Seule personnel présente sur l'ensemble de la semaine, elle assure également l'accueil et la première réponse aux pénols.

Elle est accompagnée de deux adjointes administratives. Céline El Ouahdani a en charge principalement les dossiers d'urbanisme et l'Etat Civil. Cynthia Carbonnel a en charge la gestion et les finances des différents budgets et le suivi des ressources humaines.

Ces deux agents ne se rencontrent pas, travaillant deux jours par semaine chacune sur la commune de Penne et ayant d'autres fonctions dans d'autres collectivités par ailleurs.

Précisons que ces missions générales ne sont pas représentatives de la multitude des tâches à accomplir par le personnel administratif.

Une équipe technique, composée de 6 personnes

Elle intervient également quotidiennement au service des pénols et là encore toutes les tâches et les missions ne peuvent être décrites, tant elles sont nombreuses et demandent à ces personnels d'être polyvalents dans de nombreux corps d'état.

Franck Fallières et Francis Pouzergues, tous deux agent de maîtrise, travaillent essentiellement depuis quelques années sur le maillage de l'eau potable : suivi de cet énorme chantier et en parallèle travaux de branchements, réparation des pannes et fuites relativement nombreuses. Ils sont d'astreinte une semaine sur deux pour répondre aux urgences. Ils ont aussi en charge, l'entretien de la voirie.

Nardir Ouahab et Yannik Barrau (ce dernier ayant rejoint l'équipe au 1er janvier 2023), adjoints techniques en charge plus particulièrement de l'entretien des espaces verts, de l'entretien du bourg, et travaux de second œuvre sur les bâtiments communaux. Ils participent également aux travaux de voirie.

Vous les croisez a priori souvent, les agents communaux assurent aussi le transport scolaire des hameaux vers les écoles de Penne et de Vaour, mais aussi vers les arrêts de bus qui mènent aux collèges, assuré sur les temps scolaires par Alain Plantade et Yannick Barrau sur environ 20 H semaine. Citons également le transport vers le marché de

Caussade (transport à la demande) pour l'un et le transport des médicaments au domicile des personnes qui ne peuvent se déplacer pour l'autre.

Et enfin, un adjoint technique Valérie Linon qui effectue l'entretien des certains bâtiments communaux : nettoyage de la salle polyvalente, des WC publics, de la mairie, de la maison Lilette, et des sanitaires du tennis.

La commune est vaste, vous ne les rencontrez pas tous les jours, mais ils contribuent, chacun à leur manière et selon leurs compétences à la vie de la commune.

Laurence Poillerat-Zéganadin

Liste des référents par domaine

- Commission Enfance, jeunesse, lien social, vie associative, culturelle et sportive :
Enfance, jeunesse: Delphine Pinczon du Sel, Corine Martres Chaudat, Sylvain Renard
Lien social : Amélie Dugué, Corine Martres Chaudat
Vie associative, culturelle et sportive : Roland Gillet, Amélie Dugué, Corine Martres Chaudat, Sylvain Renard, Delphine Pinczon du Sel
- Commission Agriculture, Environnement, Chemins et résiliences
Environnement : En cours de réorganisation au moment où nous écrivons
Chemins : Thierry Albéro
Agriculture : Thierry Albéro
Résiliences : Renan Humbert, Roland Gillet
Atlas de la Biodiversité Communale : Thierry Albéro
- Commission Bâtiments, urbanisme : Laurence Poillerat Zéganadin, Léa Fabre, Amélie Dugué
- Commission Communication, informatique
Informatique : Sylvain Renard, Renan Humbert
Communication: Sylvain Renard
- Commission Economie, production locale, emploi, tourisme : Erika Sato, Delphine Pinczon du Sel
- Commission Finances, Budget et Ressources humaines : Laurence Poillerat Zéganadin, Delphine Pinczon du Sel
- Commission Fontbonne (pilottage) : Amélie Dugué, Delphine Pinczon du Sel, Léa Fabre, Sylvain Renard
- Commission voirie, réseaux
Voirie : Thierry Guiraud, Delphine Pinczon du Sel
SDET : Renan Humbert, Roland Gillet
Eau Potable : Thierry Guiraud
Adressage : Delphine Pinczon du Sel
Fibre : Renan Humbert
- Groupe de travail gestion du flux estival : Delphine Pinczon du Sel, Corine Martres Chaudat
- Groupe de travail organisation (interne) : Renan Humbert, Erika Sato, Amélie Dugué, Sylvain Renard
- Groupe de travail Participation citoyenne : Erika Sato
- Groupe de travail Cuisine Centrale : Laurence Poillerat Zéganadin, Delphine Pinczon du Sel

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS LE BOURG

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

Depuis des années, des problèmes de circulation et de stationnement sont déplorés dans le village. Ceci découle étroitement de la configuration géologique du village, et cela est amplifié l'été.

Suite à de nombreuses demandes, une réunion publique a été organisée le 13/03/2021. Les problématiques rencontrées par les habitants ont été listées, et les participants ont, à travers des ateliers, réfléchi à l'amélioration de la situation. Cela a abouti à l'élaboration de 3 propositions d'aménagement et de circulation.

Une synthèse de ces propositions a été faite par les élus et a abouti au plan de circulation actuel. Les conseils techniques du Conseil Départemental (principe de circulation, nouvelle réglementation sur les panneaux directionnels...) ont permis sa mise en œuvre.

Le nouveau plan de circulation a été mis en place en juin 2022, avec un retard lié à l'effondrement de la route D33 (suite à la crue de l'Aveyron de 2021).

La réunion publique du 8 octobre 2022 a permis de faire un point d'étape visant à recenser les remarques pour améliorer ensuite le plan de circulation et de stationnement.

CONSTITUTION D'UN GROUPE PROJET

Un Groupe Projet mixte (élus et habitants) a été constitué en décembre 2022. Nous avons souhaité que ce groupe soit représentatif des usagers concernés. A cette fin et aussi pour garantir une plus forte neutralité, nous avons fait appel pour partie à des volontaires et pour partie à des personnes tirées au sort sur la commune. Les règles de constitution du Groupe Projet sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Ce Groupe Projet a pour mission d'élaborer une proposition d'amélioration de l'expérimentation en cours, et ce en prenant en compte les différents types d'usagers (habitants, clients des commerces, etc.).

Il s'est réuni en janvier pour plusieurs sessions de travail, puis il présente sa proposition en réunion publique le 04/02/2022.

Enfin, il présentera celle-ci en Assemblée Municipale le 17/02/2023.

Le calendrier complet, ainsi que les règles de constitution du Groupe Projet sont présentés ci-dessous.

CADRE DE TRAVAIL

Les participants au Groupe Projet s'engagent à avoir une posture constructive ayant pour objectif l'intérêt commun et non la défense de leurs intérêts personnels.

Les participants s'engagent à élaborer une proposition représentant l'intérêt général.

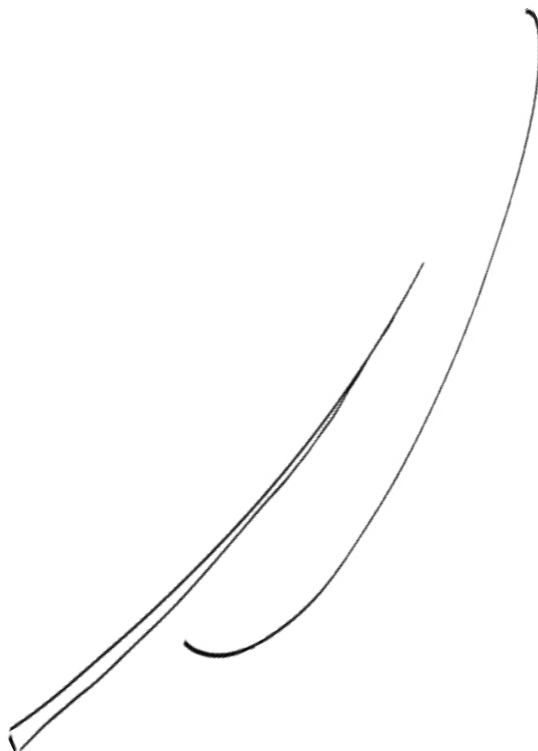
Les participants s'engagent à respecter des règles de travail incluant l'écoute et le respect dans les échanges.

CADRE DU PROJET

La logique de circulation générale ne peut être revue (modifications à la marge seulement car le département ne défera pas ce qui vient d'être fait)

Tout le reste peut être amélioré : faciliter la circulation + signalétique de la commune + stationnement, etc.

Le projet devra maîtriser son impact budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement, prendre en compte le facteur écologique, améliorer le service public et favoriser l'inclusion sociale.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS LE BOURG (SUITE)

MÉTHODE DE TRAVAIL

Matériau mis à disposition du Groupe Projet :

- Comptes-rendus des 2 réunions publiques (avec les problèmes, points de satisfaction et propositions d'amélioration des habitants)
- Résultat du travail du Groupe de Travail
- Résultat du sondage des référents de secteur
- Propositions des acteurs économiques qui se sont exprimés sur le sujet
- Cartographie de l'existant

Résultats attendus :

- Cartographie de la proposition
- Liste des problèmes qui ont trouvé leur solution (avec leur solution)
- Liste des problèmes qui n'ont pas trouvé de solution (et le pourquoi)
- Plan d'action et liste du matériel nécessaire

ANIMATION DU GROUPE PROJET

L'animation du Groupe Projet est confiée à 2 animatrices extérieures à notre territoire.


Elles assurent cette animation de manière bénévole (avec un défraiement pour le transport). En effet, elles

sont formées à l'animation de ce type de projet et souhaitent pratiquer avant d'exercer professionnellement cette activité.

Leur mission est d'élaborer des ateliers permettant à tous les participants de travailler de manière constructive et efficace. Elles ont aussi la responsabilité de faire respecter le cadre de travail et la méthode établis.

Le groupe de travail Gestion du flux





CALENDRIER

13/03/21	Réunion publique - travail en groupe
Avril 21 à mai 22	Synthèse et mise en oeuvre à partir des solutions retenues en réunion publique
Juin 22	Début de l'expérimentation*
08/10/22	Réunion publique - point d'étape
Nov-Déc 22	Constitution du Groupe Projet
16 et 27 jan. 23	Travail du Groupe Projet
04/02/23	Réunion publique - présentation par le Groupe Projet
17/02/23	Décision en Assemblée Municipale - présentation par le Groupe Projet

*Suite à la fermeture de la route D33 liée à la crue de février 2021, l'expérimentation a dû être reconduite en 2022

LE GROUPE PROJET

- Il est constitué de 14 personnes
 - Dont: 4 volontaires + 8 tirés au sort + 2 élus
 - Dont: : 2 acteurs du tourisme, 4 habitants hors bourg, 6 habitants du bourg (dont au moins 3 du bourg piéton)
- Critères: la parité, si possible une représentativité de la population (en âge, etc.)
- Règles :
 - un élu ne peut être comptabilisé comme habitant
 - un acteur touristique ne peut être comptabilisé comme habitant
 - 1 représentant maximum par foyer

SES MISSIONS

- Faire des propositions pour améliorer l'expérimentation en cours
- Prendre en compte les retours des différents usagers (réunion publique, sondages, courriers...)

LOGEMENTS COMMUNAUX

La commune dispose de 10 logements communaux dont 9 sont mis à la location. Vous trouverez ci-dessous leur emplacement, ils sont souvent situés dans les anciennes écoles des hameaux.

- A Saint Paul, dans l'ancienne école 2 logements de 70 m² environ situés en RC et 1 étage.
- A Bélaygue là aussi dans l'ancienne école 2 logements de 70 m² situés sur un même niveau
- Au Roudoulié : 3 logements de 75 à 85 m² environ situé en RC, 1er étage et 2ème étage.
- A Roussergues : Toujours dans une ancienne école, 2 logements de 70 m² situés sur un même niveau
- Au bourg, situé au centre du village, était l'ancienne poste, 1 logement pour lequel nous venons d'attribuer une pièce supplémentaire le portant ainsi à environ 90 m².

Les logements mis à disposition ont besoin pour certains d'être rénovés mais surtout de bénéficier d'une meilleure couverture énergétique, surtout en ces périodes d'augmentation des coûts énergétiques.

Nous avons renouvelé fin 2021, début 2022, les diagnostics énergétiques des logements et pratiquement tous les logements ont besoin de travaux plus ou moins importants en fonction des travaux effectués par le passé. (isolation des murs, des planchers, des combles, remplacement de certaines menuiseries, réhabilitation des systèmes de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire).

En effet, si avant tout, nous souhaitons améliorer le confort des locataires, il est nécessaire voire demain obligatoire de pouvoir obtenir 30 % d'économie d'énergie et une étiquette C pour pouvoir bénéficier de subventions et surtout de continuer à louer ces logements.

Les logements aujourd'hui ont une étiquette allant de E à G.

Ces travaux vont nécessiter un engagement financier important pour la commune de l'ordre de 300 000 € pour lesquels nous recherchons des financements, tant au niveau de l'État, de la Région que du Département. Nous allons lancer dès le 1er trimestre 2023,

un marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre et le suivi de ce chantier qui sera sûrement étalé sur plusieurs années.

Dans l'attente, quelques travaux urgents ont été mis en œuvre. Réfection de salles de bain, changement de quelques menuiseries en double vitrage, rénovation de volets, rénovation et nettoyage d'un des appartements de Bélaygue qui devrait être remis à la location prochainement, réfection de la toiture de Saint Paul, adjonction d'une pièce supplémentaire à l'appartement du bourg ... Ces travaux ont été effectués par les artisans de proximité et par les personnels techniques.

Le logement situé au 1er étage de la mairie fait lui aussi l'objet de rénovation. Un espace sanitaire et un office cuisine sera mis à la disposition des personnels municipaux comme des élus, un bureau supplémentaire sera créé pour faciliter le travail des secrétaires et l'archivage. Une salle de réunion va être créée.

Voici les chantiers en cours, nous espérons qu'ils porteront rapidement leurs fruits.

Les demandes de logement sont nombreuses sur la commune et nous ne pouvons malheureusement pas répondre à toutes. C'est bien dommage. Mais il faut savoir qu'un fichier de demandes est tenu à jour, alimenté par un formulaire que les demandeurs remplissent en ligne. Lorsqu'un logement est à nouveau à la location, il est attribué à l'une des personnes qui sont référencées sur ce fichier et selon des critères d'attribution très précis élaborés par la commission sociale.

Les propriétaires ayant un bien à louer à l'année peuvent consulter ce fichier avec l'accord des personnes référencées.

Vous avez envisagé de louer un bien, contactez la mairie, vous pourrez consulter sur place les demandes et trouver potentiellement des locataires correspondants à votre bien et à vos conditions.

La commission bâtiments

AMÉNAGEMENT AU TENNIS

Notre commune est vaste puisqu'elle s'étend sur 64 km², de part et d'autre de l'Aveyron... mais il y a un espace que tout le monde a repéré comme le lieu privilégié de la pratique d'activités en extérieur (sports, fêtes, rencontres, loisirs divers...); il s'agit de « l'espace tennis », sur le causse de Cardis.

Votre équipe municipale via sa commission « Vie associative – Enfance/jeunesse – Lien social » a élaboré un projet global d'aménagement de cet espace dont la première tranche va enfin voir le jour... En effet, en concertation avec des habitants, les associations utilisatrices du lieu et l'école nous avons envisagé la transformation de l'un des courts de tennis extérieur, le plus vétuste, pour le réhabiliter en terrain multi-sports.

Nous avons déposé plusieurs demandes de subventions dont une à l'Agence Nationale du Sport (rien que ça !); après une visite sur site et divers entretiens avec Mme Broutin, coordonnatrice de projet sur le département du Tarn pour l'ANS mais aussi avec M. Simon, adjoint au chef de service Jeunesse et Sport du département du Tarn, notre projet a été repéré et même plébiscité !!!

En effet, début septembre nous avons eu la joie d'apprendre que notre projet recevait une subvention de 77 % du montant total de l'investissement envisagé qui s'élevait à 43 000 euros HT!

Les travaux ont commencé en janvier et seront finis courant février.

Il y aura tout d'abord une réfection du sol du court de tennis : réalisation d'une dalle en béton poreux d'une épaisseur de 9 cm et marquage au sol des différentes lignes des terrains de sport basket, football brésilien, handball... Puis seront installés différents modules sportifs : panneaux de basket à hauteur réglementaires, panneaux de basket plus bas pour les jeunes enfants, poteaux de volley, cages de hand ball, buts brésiliens. Enfin, l'entreprise démontera le grillage usagé pour le

remplacer par un grillage neuf.

Plusieurs de ces aménagements seront escamotables afin de permettre une utilisation du court de tennis pour jouer... au tennis lors des grandes occasions sportives de l'Association Sportive de Penne. Nous tenons d'ailleurs à remercier tout particulièrement cette association sans qui ce projet n'aurait jamais vu le jour !

L'utilisation de ce terrain multisports sera libre avec des créneaux réservés à certaines pratiques encadrées : classe du village, club de gym, association des parents d'élèves...

Dès le mois de février, nous vous inviterons à une prochaine réunion de la commission en charge du suivi de ce projet pour évaluer les travaux, mais aussi préparer la suite : installation de jeux pour enfants, parcours vélo, extension du praticable de pétanque... Nous vous y attendons nombreux pour que toutes les envies soient exposées et que nous organisions ensemble l'aménagement de cet espace pour tous !

Amélie Dugué, pour la commission Vie associative, sportive et culturelle



FÊTE DES ASSOS DU DIMANCHE 4 SEPT. 2022

Cette année a eu lieu au mois de septembre et sur le lieu du tennis de Penne, la deuxième fête des associations. Ce fut une journée radieuse à tous les niveaux, du soleil, une présence appuyée du public et des associations dans une ambiance détendue et festive comme il se doit.

L'Association de la Chasse de Penne et l'Association Sportive de Penne (ASP) ont organisé le repas de midi avec de savoureux hot dog, le bar était ouvert toute la journée et Radio Asso a animé et retransmis en direct toute la journée. Musique et interviews ont ponctué le programme avec entrain et bonne humeur. On peut notamment remercier les chasseurs qui nous ont expliqué leur fonctionnement et animé un stand qui a attiré l'attention des enfants.



Les animations et expositions ont été nombreuses

- Action « Vide ta chambre » (foire de vente ou d'échange entre jeunes organisée par l'Association des Parents d'Elèves/ APE).
- Stand de l'Association de la Chasse de Penne.
- Studio plein air de Radio Asso.
- Le Barbecue de La Chasse et de l'Association Sportive de Penne.
- Le Bar (ASP).
- Les Restos du Cœur.
- Familles Rurales du Causse.
- Stand APE.
- Stand Kesako (proposition d'une pièce de théâtre).
- Les joueurs d'échecs.
- Le collectif Du Moment Qu'Je Gagne.
- Volley musical (Collectif 12 Volts)
- Jeux en bois (Matthieu).
- Le Rock d'Anglars.
- Ici Hospitalité Migrants.
- Gymagine
- ASP (Tennis et Badminton)

Conclusions de cette journée

Le lieu grâce à la météo clémente s'est révélé idéal. Les associations ont globalement répondu à l'appel. La date semble satisfaisante et bien sûr la présence de Radio Asso a été déterminante pour l'ambiance générale. Le repas issu du Barbecue et l'ouverture du bar toute la journée ont avantageusement nourri cette convivialité. La communication pour l'invitation à cette fête pourrait certainement être améliorée et sera à réétudier avant la prochaine édition.

Cette prochaine édition pourra être reconduite en élargissant un peu, si possible, le nombre des associations présentes pour permettre une rencontre des associations et surtout proposer aux futurs adhérents la multiplicité des loisirs présents sur leur territoire proche. Elle pourrait se tenir comme en 2022, le premier dimanche de septembre.

Des propositions pourront aussi être faites aux associations des communes voisines où certains Pennols sont inscrits.

Nous remercions tous les participants, animateurs et le public venus nombreux bien entendu, en espérant que cette manifestation devienne un des grands rendez-vous de l'année, pour les Pennols et pour tous les visiteurs de passage dans notre région.

**La commission Vie associative,
sportive et culturelle**

RÉSEAUX

ADRESSAGE

L'adressage tire à sa fin. Vous trouverez la liste établie des voies à ce jour en fin de Gazette. Leur orthographe a été révisé en prenant le parti pris de retenir celui du cadastre Napoléonien, nos noms de hameaux et de lieu-dit ayant été malmenés d'administration en administration depuis plusieurs siècles.

Si cela ne vous convient pas merci de vous manifester rapidement.

Attention ! Si les avis des résidents divergent sur une même voie, il faudra que vous trouviez un accord commun.

Petite précision en ce qui concerne les noms de voie de type « Saint » le modèle retenu à ce jour est : Saint Paul de Mamiac (sans tiret, avec une majuscule à Saint et le terme Saint étant écrit dans son entièreté).

La décision définitive sera prise lors d'une réunion d'adressage exceptionnelle le samedi 11 mars 2023 à 10h, mairie de Penne.

Après ce dernier acte, au Conseil municipal suivant, une délibération définitive sera prise par la mairie et cela figera les nouvelles adresses officielles.

Ce fichier est ensuite envoyé à l'association Tigéo qui se chargera de transmettre la base de donnée à différents organismes nationaux = DGFIP, SDIS, Service National de l'Adresse (SNA), Centre de Tri postal, IGN, certains GPS (TomTom et Here), ainsi qu'à Tam Fibre (partenaire du Tam pour la mise en place de la fibre).

À l'issue de ces démarches, un courrier postal vous sera envoyé pour vous confirmer votre nouvelle adresse postale.

En ce qui concerne les plaques de rue celles-ci vont être mises en place courant 2^e trimestre 2023, par nos agents communaux.

Delphine Pinczon du Sel pour le GDT Adressage (commission voirie)

EAU POTABLE – LE POINT

C'est y est, nous arrivons en fin de travaux de restructuration du réseau d'eau potable (AEP). Il reste encore quelques branchements à faire sur les nouvelles canalisations, ce qui occasionne quelques désagréments pour les abonnés.

Le dossier de DUP (déclaration d'utilité publique) pour nous permettre de finaliser fin 2023, par voie d'expropriation, la station de traitement de la Madeleine, sera sur le bureau de la préfecture semaine 4.

Un petit rappel historique des travaux

En 2008, La DDT saisie du dossier nous annonce un montant des travaux de 3,7 millions d'euros.

L'ère Sarkozy dessaisit le service public au profit du privé : nous sommes donc contraints de prendre un Bureau d'Etude qui nous annonce une ardoise de 4,7 millions d'euros pour mener à bien les travaux.

Il faut attendre la mise à exécution de la menace de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de fermer les ressources impropres de Haute-Serre et Roussergue, pour commencer les travaux en 2017.

Là-dessus, arrive la Covid, l'actualisation des prix, et le montant des travaux grimpe à 5,7 millions d'euros.

Même si nous avons un subventionnement de 80%, il faut savoir qu'il ne s'applique que sur le budget primitif des travaux (4,7 millions d'euros).

Nous avons donc maintenant un bel outil performant de traitement et de distribution d'eau, mais très cher pour les quelques 850 compteurs de Penne et de Vaour, qu'il va pourtant falloir financer.

En urgence, le Conseil Municipal de décembre, a voté une augmentation minimaliste du prix de l'eau pour 2023, à savoir, un abonnement qui passe de 120 à 130 euros, et un prix du m³ qui passe de 1,30 à 1,40 euros. La commission en charge de l'AEP, va devoir trouver un compromis entre la nécessité de combler le déficit du budget de l'eau, l'impact financier le plus indolore possible pour les abonnés, et la prise en compte de la dimension environnementale de la préservation de la ressource en eau (simulations, comparatif avec d'autres communes, étude de tranches,..).

L'équation ne sera pas simple, mais nous allons, bien sûr, chercher la solution la plus acceptable possible pour nous tous.

La prochaine réunion du groupe de travail sur le tarif de l'eau aura lieu le jeudi 9 mars à 17h30.

Pour la commission AEP, Thierry Guiraud

La pluviométrie sur Penne est de l'ordre de 850 mm par an.

L'année 2022 n'a eu que 630 mm.

Nous avons échappé aux restrictions les plus drastiques mais restons vigilants : l'eau n'est pas inépuisable...

VOIRIE

La commune de Penne compte 47 km de voiries, dont 42 km de voies intercommunales et 5 km de voies communales.

Il y a également des chemins classés ruraux dont l'entretien ne relève pas d'une obligation.

Des critères ont été établis en début de mandat pour permettre une priorisation des voies à entretenir.

Critères

- Nombre d'habitants concernés,
- S'agit-il d'une desserte ou d'une liaison ?
- Il faut prévenir, guérir ou dépérir
- Matériaux actuels de la voie
- Type du sous-sol (dur ou mou)
- Distance à réaliser,
- Le coût (comparatif 3 entreprises)
- Année de réalisation afin d'établir un planning sur plusieurs années

Coût des travaux 76000 euros

Voies réalisées = Le Pouget (100m), Pepenut (1370m) Ornano-Moulis (1170m) et le busage de la contre allée (400m)

Projet 2023

Fabre et Bas de Fabre (800 m), La Madeleine (3,7 km) et Roussergue-Plantade (3,7 km). En ce qui concerne les voies de la Madeline et Roussergue-Plantade, une partie seulement sera retenue pour l'année 2023. Concernant ces projets des devis sont en cours d'établissement.

La conjoncture économique étant complexe, les travaux de voirie seront limités à un budget de 50000€ environ.

N'hésitez pas à intégrer la commission, en envoyant un mail à la mairie !

Il s'agit de 3 à 4 réunions par an.

Thierry Guiraud et Delphine Pinczon du Sel,
pour la commission Voirie



PLUi

Le PLUi est en cours depuis le début de mandat. Au printemps 2021, nous vous avons conviés à une réunion publique pour déterminer ensemble le cap communal à tenir à la fois dans les orientations générales de la commune, à défendre auprès de la communauté de communes et dans la mise en œuvre du plan de zonage.

Les conclusions de cette réunion furent :

- Un développement homogène des hameaux avec la possibilité de construire et de réhabiliter le bâti ancien et agricole dans le maximum de hameaux.
- Une liberté de construction à travailler en fonction du contexte, et notamment la possibilité d'habitats légers.
- La possibilité de construire au bourg, centre économique du hameau.
- Un PLUi davantage pour les habitants du territoire que les touristes.
- L'écologie, et notamment la question des matériaux,

des énergies renouvelables et de la préservation des espaces agricoles.

Depuis, un groupe d'élus a travaillé sur le zonage communal avec le bureau d'études et la 4C. Quelques hameaux avec des particularités ont fait l'objet de rencontres sur le terrain. Il s'agit de Saint-Paul de Mamiac, de Raux, du Causse de Cardis, de Haute-Serre et Fonblanque.

Pour la suite, nous vous convions à une réunion publique sur le zonage pour discuter de l'ensemble des hameaux concernés : le samedi 18 février à 10h à la Salle des Fêtes.

Par ailleurs, nous avons des cartes de patrimoine naturel et bâti à compléter pour les protéger : n'hésitez pas à nous faire part de tous éléments remarquables que vous connaissez sur la commune (arbres, calvaires, lavoirs et sources, rochers, etc...), notamment lors de cette réunion. Nous prévoirons le matériel adéquat.

Léa Fabre, pour la Commission Urbanisme

HOMMAGES

INAUGURATION DE LA MAISON LILETTE MALRIEU

Le 16 septembre 2022, après l'Assemblée Municipale délocalisée sur la place du Terrrrrrrrible de Penne, s'est tenue l'inauguration de la Maison Lilette Malrieu.

A cette occasion, l'enseigne en bois peinte par une habitante de Penne a été dévoilée. Le nom de la maison y figure avec un portrait de la poétesse pennoise ainsi que le premier vers du poème « Penne », le tout encadré par une guirlande de fleurs. Venez la découvrir si ce n'est pas encore fait.

S'en est suivi le moment des discours. Madame la Maire a lu un très beau poème de Lilette Malrieu et c'est avec émotion que l'assistance a écouté Pierre Malrieu parler de sa maman, de sa vie, de son histoire. Qui pouvait mieux que lui éclairer les auditeurs sur cette femme inspirante qui vécut à Penne ?

Ensuite est venu le moment des agapes, un moment convivial a été partagé avec une trentaine de pennols dans la douceur de cette soirée de septembre. Discussions et échanges y sont allés bon train dans la bonne humeur et avec le plaisir de partager un verre et quelques mises en bouche bien appréciées.



Les professionnelles qui y sont installées, les infirmières, l'ostéopathe, la kinésithérapeute, la coiffeuse ainsi que les praticiennes en naturopathie, reiki, fleurs de Bach et shiatsu seront toujours ravies de vous y accueillir. Nous vous rappelons que vous retrouverez leurs coordonnées dans le Penne-Echo que vous avez reçu il y a quelques temps.

Les commissions Lien Social et Économie



11 NOVEMBRE 2022

A la cérémonie du 8 mai dernier, nous vous parlions de cette actualité de guerre en Europe, réapparue après ces décennies de paix relative.

Il y a 104 ans ce jour-là, se terminait la première guerre mondiale, à l'époque unique en son genre et qui fit une hécatombe.

A Penne, 38 soldats furent envoyés au combat et n'en sont pas revenus.

Au total, en seulement 4 ans de guerre, 9,7 millions de soldats engagés sont morts et presque autant de civils, 8,8 millions. Si les civils sont presque tous originaires des lieux du conflit et donc principalement d'Europe centrale et de l'Est, les soldats d'endroits aussi éloignés que la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis ou d'Afrique du Nord font aussi partie des victimes.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine est aussi meurtrière, envers des soldats, russes et ukrainiens, et des populations. Le chiffre exact est impossible à estimer précisément mais dépasse certainement les 100 000 morts. Même si la comparaison a ses limites, le contexte humain n'est pas sans rappeler la 1ère guerre mondiale : une guerre d'artilleries, provoquant la destruction des hommes et des paysages.

Ces morts font écho au passé conflictuel de l'Europe, à ces deux guerres mondiales notamment, que nous pensions, peut-être naïvement, révolues.

Ils représentent aussi un cruel rappel de l'origine de l'Union Européenne, cette démocratie qui unit et entretient la paix entre des peuples à l'histoire si compliquée.

Nous n'oublions pas les autres guerres dans le monde, moins médiatisées, qui ravagent aussi des populations qui vivent dans des contextes dramatiques, dans l'ombre de ce conflit aujourd'hui, et hier d'autre chose.

On estime par exemple le nombre de victimes à plus de 300 000 au Yémen, à plus de 300 000 aussi en Éthiopie, et plus d'un demi-million en Syrie. Ces conflits sont toujours en cours et les populations sur le terrain ne font que survivre.

Comme vous avez pu le comprendre, notre pensée aujourd'hui va à toutes les victimes de ces guerres passées et présentes, qu'elles soient militaires ou civiles, mortes ou survivantes, mais surtout, bien trop nombreuses.

Pussions-nous nous rappeler que les guerres ne sont la volonté que de quelques puissants et qu'il est important de se souvenir et de célébrer tous ceux qui hier et aujourd'hui encore en subissent les atrocités.

Soyons attentifs à conserver au sein de notre petite communauté la paix et la fraternité. Les petits ruisseaux font souvent les grandes rivières.

Nous vous remercions d'avoir assisté à cette cérémonie.

Léa Fabre



MAQUIS D'ORNANO, PROJET D'UN CHEMIN DE MÉMOIRE

Objectifs

- Inviter à la découverte des sites qui ont fait l'histoire du maquis d'Ornano.
- Connaître et comprendre l'histoire de ce maquis.
- Rendre hommage aux hommes qui ont vécu et/ou péri dans ce maquis.

Propositions

- Un sentier pédagogique autour du mémorial, de Lautanel et de la Bouriette
- Un sentier de randonnée qui unira Volcan (zone de parachutage) au mémorial.



Suite aux projections du film, par L'AVQR et l'Amicale du Maquis d'Ornano en 2019, plusieurs interlocuteurs ont souhaité la création d'un «Chemin de mémoire du Maquis d'Ornano».

Patrice Castel, professeur d'Histoire et membre de l'Association «Mémoire résistance» a sollicité «l'Association Amis de Saint-Antonin» pour étudier ce projet.

Cette dernière a demandé aux communes, de Saint-Antonin-Noble-Val, Cazals, Penne, de soutenir ce projet en permettant l'ouverture de certains chemins communaux.

Ce sentier relierait le mémorial d'Ornano situé sur la commune de Penne à la stèle du terrain Volcan (terrain de largage), situé sur la commune de Saint-Antonin, en traversant la commune de Cazals.

Thierry Albéro

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

Le texte ci-dessous est issu des premiers travaux de l'ABC. Il est écrit par les chargés de mission de Nature en Occitanie, qui le réalise pour le compte de la Mairie, tout comme les plaquettes situées au coeur de cette Gazette.

Penne

Charmant village médiéval, Penne est situé dans le département du Tarn, à la frontière avec le département de Tarn-et-Garonne. Surplombant les Gorges de l'Aveyron, le vieux bourg de Penne, dominé par les ruines de son château, occupe un site remarquable. Traversée par l'Aveyron, le ruisseau de Font Bonne et de Merdarié, ces cours d'eau apportent bien-être et fraîcheur pour les Pennols et les touristes venant se ressourcer.

La commune est localisée de part et d'autre des Gorges de l'Aveyron, au nord du massif forestier de la Grésigne. Deux vastes plateaux calcaires occupent la zone nord du village : la Garrigue sur la rive droite de l'Aveyron et le plateau d'Anglars sur la rive gauche. Ces plateaux atteignent des altitudes avoisinant les 300 m. Sa singularité paysagère offre de nombreuses attractivités touristiques qui a de quoi en séduire plus d'un.

Le patrimoine naturel de la commune nécessite d'être préservé. La richesse et la diversité des bénéfices apportés par les milieux naturels sont étroitement liées à la qualité des écosystèmes or le tourisme à Penne perturbe ces milieux par des flux importants et une sur-fréquentation. Afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour les citoyens et les touristes, les espaces naturels nécessitent d'être protégés et valorisés. Ceci n'étant pas une tâche aisée puisque la commune bénéficie d'une biodiversité très riche.

Une commune riche en espaces naturels remarquables

De nombreux sites naturels sont présents au sein de la commune. Ces zones possèdent des intérêts écologiques grâce à la présence de faune et de flore protégées. En effet, la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Seps strié (*Chalcides striatus*), l'Orchis parfumé (*Anacamptis fragrans*) ou encore l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) sont présents sur le territoire communal. La Magicienne dentelée (*Saga pedo*), un des rares insectes de notre région à bénéficier d'une protection nationale et le seul orthoptère français présent sur la liste des espèces de la Directive Habitats est également retrouvé sur le territoire pennol. Nous y retrouvons également le Léopard Ocellé (*Timon lepidus*), espèce présente uniquement en Europe de l'ouest et classée "Vulnérable" sur la Liste Rouge nationale des espèces menacées établie par l'UICN (2015), souffre des changements de pratiques agricoles survenus ces dernières décennies (déprise pastorale, viticulture intensive, mise en culture d'anciennes pelouses sèches ...).

Chiffres clés

8 Z.N.I.E.F.F. dont :

5 de type I :

- n°Z1PZ0949 «L'Aveyron»
- n°Z1PZ0581 «la forêt de Grésigne»
- n°Z1PZ0117 «les causses d'Anglars»
- n°Z1PZ0641 «les causses de Magrou et falaises de Bès et Penne»
- une partie de la ZNIEFF n°Z1PZ0086 «Cirques de Thouryes et de Bône»

3 de type II :

- n°Z1PZ2210 «La forêt de Grésigne et ses environs»
- n°Z1PZ2329 «La vallée de l'Aveyron»
- n°Z1PZ2007 «Causse du Frau et falaises rive droite de l'Aveyron entre Montricoux et Saint-Antonin-Noble-Val»

1 Arrêté de Protection de Biotope (A.P.P.B) :

A.P.P.B. du 6 juillet 1994 «Grotte du Figuier»

2 Sites Natura 2000 :

S.I.C FR 7300952 «Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère»

Z.P.S FR 7312011 «Forêt de Grésigne et environs»

1 site géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie :

FR 1502191 «Martre de bel air»

Pour aller + loin :

Sur les ZNIEFF > <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

Sur les dispositifs français de protection des espaces naturels (dont APPB) > <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/erosion-de-la-biodiversite/mesures-de-protection/article/les-dispositifs-francais-de-protection-des-espaces-naturels>

Sur les Zones Humides > <http://www.zones-humides.org/>

Zone Natura 2000 > <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>

Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie > <https://www.cen-mp.org/>

Zoom sur la ZNIEFF "Causse de Magrou et falaises de Bès et Penne"...

La ZNIEFF se situe dans la pointe méridionale de la région des causses du Quercy. Cette ZNIEFF de type I d'une superficie de 322 ha possède des sites inscrits au réseau Natura 2000.

Ce site possède une diversité d'habitats pour une flore et une faune d'intérêt patrimonial :

- Le karst avec l'Igüe de Roussario permet le développement d'une faune remarquable : chauves-souris, coléoptères, arachnides.
- Les falaises permettent la nidification de rapaces et servent d'étapes hivernales pour le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*), strictement dépendant de ce milieu.
- Les fissures des falaises servent de gîtes aux chauves-souris cavernicoles. Nous y retrouvons le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).
- Les prairies humides permettent à l'*Epipactis* des marais (*Epipactis palustris*) de pousser. Cette orchidée est sensible et protégée au niveau régional.

Les milieux ouverts et semi-ouverts du plateau et des pentes sont caractérisés par une végétation thermophile avec la présence du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*). Nous y trouvons une faune liée à ces milieux, certains oiseaux dont la Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*), des reptiles et des papillons. Ils permettent aussi aux rapaces, dont le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et aux nombreuses populations de chauves-souris présentes dans les cavités des causses limitrophes de chasser.

Une réelle volonté de la commune à préserver sa biodiversité
Depuis 2004, la commune s'est engagée à protéger son patrimoine naturel. Elle a ainsi appliqué un programme "zéro phyto" dès 2004 bannissant les phytosanitaires du budget communal. Elle a également participé à la formation des communes environnantes sur ce projet.

Penne met régulièrement en place de nombreuses sorties nature, afin de sensibiliser les habitants et touristes à la biodiversité de son territoire.

Au niveau agricole, la commune a organisé avec la chambre d'agriculture des journées d'informations, de botanique, auprès des contractants Natura 2000 et des habitants. La municipalité souhaite également accompagner les agriculteurs à des pratiques plus respectueuses de l'environnement

et accompagner la conversion bio des agriculteurs qui le souhaitent.

Au sein de la 4C (communauté de communes) la commune de Penne a activement participé au plan climat.

Ces différentes actions dévoilent la volonté de la mairie de Penne d'appliquer une politique environnementale engagée sur le long terme. Néanmoins, ces actions ne peuvent se réaliser qu'en synergie avec les citoyens et les collectivités environnantes afin d'avoir une solution concrète aux enjeux environnementaux locaux.

La mise en place d'un ABC est donc un outil décisionnel nécessaire pour établir une politique cohérente de long terme de protection de biodiversité. La commune de Penne a fait confiance à l'association Nature en Occitanie pour la mise en place et le bon déroulement d'un atlas de biodiversité communale. Lauréate en 2021, ce projet vise à mieux connaître la biodiversité du territoire communal et cartographier les enjeux spécifiques qui y sont liés. Penne bénéficie donc de l'appui technique de NEO pour les actions de leurs ABC afin de réaliser des inventaires naturalistes, des cartographies des habitats naturels et des cartographies des enjeux ainsi que des actions d'animations et de sensibilisations du grand public. Ce travail prévu sur trois ans (de 2021 à 2023) permettra :

- L'amélioration de la connaissance de la biodiversité communale grâce à une cartographie des habitats naturels.
- L'intégration des différents enjeux écologiques dans le choix des décideurs et des documents d'aménagements du territoire.
- La sensibilisation des citoyens et des élus à la Trame Verte et Bleue, à la faune et la flore protégées.
- La considération de la richesse et de la fragilité de la biodiversité communale par une réorientation des visiteurs et des agriculteurs vers des pratiques plus douces et respectueuses de l'environnement.

Par la suite, Penne souhaite obtenir le label de « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN). Cette reconnaissance valorise les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité.
- Connaître, informer, éduquer.
- Valoriser la biodiversité.

LA CLAQUE CITOYENNE

Les 4, 5 et 6 novembre 2022, une délégation pennoise (élus et non-élus) s'est rendu à Saint-Médard-en-Jalles, non loin de Bordeaux, pour participer aux troisièmes rencontres biennuelles des communes participatives, organisées par Fréquence Commune. Une autre délégation pennoise avait déjà participé aux premières rencontres qui s'étaient tenues à Autrans à l'automne 2021.

Ces rencontres ont pour but de tisser des liens entre acteurs de tout le territoire français (non-élus et élus, majoritaires ou minoritaires, agents territoriaux) qui œuvrent dans le sens d'une politique municipale participative comme celle que nous nous appliquons à construire à Penne.

Cent cinquante personnes, convergeant des quatre coins de la France, étaient présentes à ces rencontres pour échanger des expériences, découvrir des outils, s'inspirer de réalisations, réfléchir ensemble à de nouvelles formes de gouvernance locale. De la région de Saillans, commune pionnière de la démocratie participative, à la Bretagne en passant par le grand est, la région lilloise ou le midi toulousain (très représenté : Albi, Toulouse, Castanet, Le Séquestre, Vaour et d'autres encore), les initiatives citoyennes s'étaient donné rendez-vous.

Quelle claque !

Quelle sensation enivrante de découvrir que les valeurs portées par notre équipe sont largement partagées ! Partagées par des personnes qui, comme nous, au quotidien, travaillent à ce que le citoyen retrouve le goût de prendre part aux décisions et aux actions menées par la municipalité dont il sera le premier bénéficiaire. Non, nous ne prêchons pas dans le désert. Oui, le modèle que nous proposons est efficient, à des échelles aussi différentes que la ville de Poitiers ou la commune de La Crèche. Ce modèle citoyen, au-delà de son acception «philosophique», montre qu'il n'est pas un vœu pieux.



Les délégations pennoises et vaouraises aux rencontres de St-Médard-en-Jalles

Il permet la réalisation de projets qualitatifs, pertinents, moins coûteux, inclusifs. Ceci par un concept simple, semblant tomber sous le sens : l'intelligence collective des citoyens directement concernés par la réalisation des projets en question.

Nous revenons de ces rencontres avec un supplément d'énergie, la tête pleine d'idées, le cœur rempli d'émotions, l'idée que nous marchons dans la bonne direction, l'impression de prendre part à la naissance d'une grande aventure collective qui souhaite repenser notre façon de faire, de décider, de vivre ensemble.

Nous revenons de ces rencontres avec des outils concrets d'émergence d'idées, de concertation, de décision. Le tirage au sort, le jugement majoritaire, le co-développement, la séquence démocratique sont autant d'outils qui ont prouvé leur efficacité et que nous mettons en œuvre au quotidien sur les dossiers en cours (circulation dans le village, Fontbonne, chantiers participatifs, aménagements divers, ...).

Une bien belle expérience humaine !

Sylvain Renard



FONTBONNE - ÉTAT D'AVANCEMENT

Faisons une nouvelle fois le point sur l'avancement du sujet Fontbonne. Nous savons combien ce sujet vous est cher, nous souhaitons le traiter dans la plus grande transparence en permettant, à chacun de participer.

Depuis mai 2022, la commune de Penne est propriétaire du domaine de Fontbonne qu'elle a racheté au département du Tarn pour le montant négocié de 50 000€.

Durant l'automne 2022, l'équipe municipale a cherché par quel bout attaquer le sujet. Dans son souhait de mener les réflexions sur ce sujet tentaculaire en parfaite concertation avec les habitants, il est rapidement apparu que nous aurions tous besoin d'être accompagnés.

Accompagnés pour mener une réflexion de qualité, largement ouverte, accompagnés pour planifier le projet, accompagnés pour rechercher les financements dont nous aurons besoin.

De retour des rencontres de Saint-Médard-en-Jalles lors desquelles fut présenté l'exemple de la commune de La Crèche pour laquelle a été menée une séquence démocratique au sujet de la réhabilitation d'un complexe sportif, il est apparu particulièrement pertinent de solliciter Fréquence Commune pour la proposition d'un accompagnement à la réflexion pour Fontbonne. Lors de l'Assemblée Municipale du 2 décembre 2022, l'assemblée a acté la sollicitation de deux organismes : Fréquence Commune et l'ADEFPAT. Ceci fut fait lors d'une réunion en mairie le 22 décembre et a débouché sur la communication d'une offre d'accompagnement conjoint Fréquence Commune / ADEFPAT début janvier. Cette proposition a reçu une réponse favorable de la part de la municipalité lors de l'Assemblée Municipale consacrée au sujet le 20 janvier 2023. En voici les grandes lignes.

L'accompagnement s'étalera sur une période allant de mars 2023 à février 2024. Celle-ci est découpée en 2 phases.

Phase 1 : de mars à juillet 2023

Les élus préparent la phase 2. Ils construisent une séquence démocratique (définition d'un cadre, des différents espaces d'expression, d'un planning, recensement des acteurs à solliciter, définition des modalités de consultation des habitants, mobilisation des habitants).

A l'issue de cette phase (juillet 2023, date exacte à définir), une réunion publique importante d'information sur le déroulé de la phase 2 sera organisée. Le groupe projet sera constitué (candidature spontanée, tirage au sort, élus, habitants, structures collaboratrices, ...).

Phase 2 : de septembre 2023 à février 2024

Le groupe projet mène la réflexion animée par les accompagnateurs. Le contenu de cette phase est donné à titre indicatif puisqu'il doit être précisément défini lors de la phase 1.

- Réunion publique (septembre 2023), premières consultations lors de cette réunion.
- Enchaînement de journées de travail (groupe projet entier, environ 3 journées) et de petites réunions de synthèse (quelques membres du groupe projet), études de faisabilité
- Réunion publique pour présentation du travail effectué consultation des habitants sur le projet construit (fin 2023 / début 2024)
- Dernière journée de travail du groupe projet pour finalisation (début 2024)
- Evaluation de la séquence démocratique, prise de décision finale (février 2024)

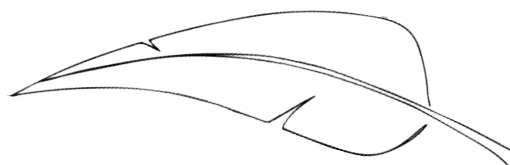
Et ensuite...

"Y a plus qu'à..."

Mise en place d'un comité de suivi mixte (élus, habitants, agents) chargé du suivi de mise en œuvre du projet. Cette mise en œuvre s'étalera sur une période longue, sans doute au-delà de la mandature actuelle.

Sur le sujet au long cours que représente Fontbonne, vous l'aurez compris, nous aurons besoin de chacun. Il nous appartient, à nous tous, de penser les années à venir.

Pour la commission Fontbonne,
Sylvain Renard



LE CLAIRON PENNOL - Espace d'expression libre

« FAIT D'HIVER »

Nouvelle grotte à Vaour

Lors de travaux de terrassements pour la construction d'une nouvelle maison à Vaour, ce vendredi 25 novembre, les engins de chantiers ont mis au jour l'entrée d'une nouvelle cavité, en amont du lavoir.

Il s'agit d'une diaclase (fracture dans le calcaire sans rejet des deux lèvres) dans laquelle s'est développée une petite galerie pénétrable, joliment décorée par un concrétionnement de stalagmites et stalactites, de coulées et de draperies.

La cavité a été aussitôt explorée et topographiée (mesurée, dessinée par plan et coupe) le samedi 26 novembre.

L'exploration s'est arrêtée sur un passage étroit mais qui laisse voir une continuation au-delà.

Elle sera poursuivie par l'élargissement de ce passage et pourrait mener à une jonction avec la cavité déjà connue, la grotte de l'église, dont l'entrée se trouve sous le pignon de l'ancien presbytère (fermée par une dalle de béton).



Voilà de quoi alimenter les légendes de réseau de souterrains sous Vaour.

Les spéléos du causse.

DO YOU SPEAK GAULISH ?

En langue celtique, « les gaulois » signifie « les furieux »

Les Rèmes = « les premiers »

Les Bituriges = « les rois du monde »

Les Eduens = « les ardents »

Les Lingons = « ceux qui sautent »

Les Calètes = « les vaillants »

Les Cadurques = « les sangliers au combat »

Les Lémovices = « ceux qui vainquent avec l'orme »

Les Eburonnes = « ceux qui vainquent avec les sangliers »

Les Brannovices = « avec les grands corbeaux »

Les Morins = « ceux de la mer »

Les Atrébatés = « ceux qui habitent » (qui sont stables ?)

Les Tectosages = « ceux qui cherchent un toit »

Les Mandubiens = « ceux qui battent chemin »

Les Ambarres = « autour de la Saône »

Les Aulerques = « ceux qui sont loin de leurs traces »

Les Allobroges = « ceux d'un autre pays »

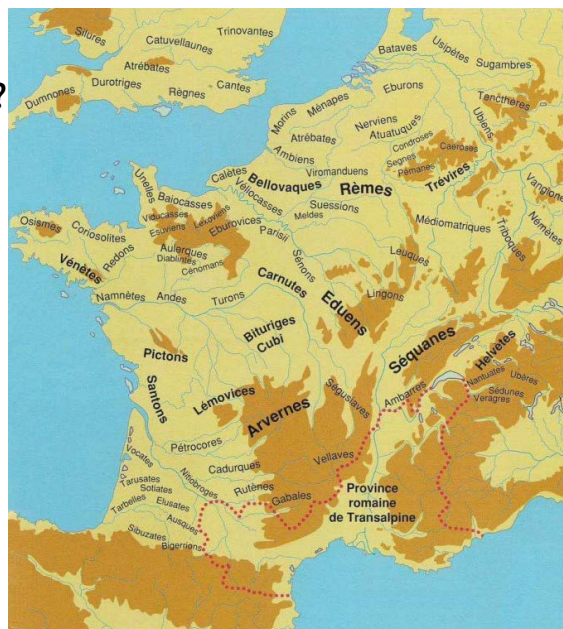
Les Nitiobroges = « ceux qui ont un pays à eux »

Les noms personnels ont le plus souvent un caractère héroïque ou belliqueux :

Vercingétorix signifie « grand roi des guerriers »

Dumnorix « le roi du monde » (cité souvent par César)

Eporédorix « le roi de ceux qui vont en char attelé » (deux personnages-cités par César portent ce nom)



Notons cependant que nombre des noms que nous connaissons sont ceux d'aristocrates pour lesquels primait la valeur guerrière :

«l'Écraseur», «Aux grandes ambitions », « A la grande force », « Bon poing », « Qui frappe les ennemis », « Faucon du combat », etc ...

D'autres noms veulent dire :

Labrios « Le Bavard »

Deprosagios « Qui cherche à manger »

Curmisagios « Qui recherche la cervoise »

Compter en gaulois :

cintux « premier »

alos, allos « second »

tritios « troisième »

petuarios « quatrième »

pinpetos « cinquième »

suexos « sixième »

sextametos « septième »

oxtumetos, oxtumet « huitième »

nametos « neuvième »

decometos, decametos « dixième »

Didier Lamouche

Source : Pierre-Yves Lambert - *La langue gauloise* / avril 1995, 240 pages 3ème édition augmentée, revue et corrigée en 2001 / Éditions Errance - Paris

LETTRES ANONYMES, MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Des lettres anonymes questionnant l'équipe municipale sont régulièrement adressées à la mairie ou affichées sur les panneaux municipaux. Cette façon de faire pose question.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 énonce que « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Le principe est ainsi posé mais encore faut-il en connaître les limites.

On peut citer quelques règles d'ordre général :

- Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui.
- Ne pas tenir certains propos interdits par la loi : l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, l'apologie de crimes de guerre, les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, l'incitation à l'usage de produits stupéfiants, le négationnisme.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires. Il est possible pour se défendre d'une accusation de diffamation d'invoquer l'exception de vérité, c'est-à-dire de rapporter la preuve de la vérité de ses propos.
- Ne pas tenir de propos injurieux : l'injure se définit comme toute expression outrageante, termes de mépris ou invective sans lien avec des faits.

Il existe également des limites spécifiques telles que le secret professionnel, le secret des affaires et le secret défense.

Cette liberté étant garantie par la constitution, on voit mal des élus s'en dispenser et agir contre. Ceci d'autant plus que l'équipe municipale actuelle a fait de la participation des citoyens à la vie municipale un pilier de ses orientations, ce qui implique de connaître leur avis sur la vie de la commune.

A quoi sert donc l'anonymat ? A se protéger de « représailles » supposées possibles de la part des élus, des autres habitants ? A enfreindre les limites de la loi ?

Adresser un courrier anonyme, c'est surtout se priver de la possibilité de recevoir une réponse. Pourquoi alors poser une question ?

Enfin, croire à l'anonymat dans une communauté aussi petite que Penne, est assez illusoire, et l'identification des auteurs probables un jeu d'enfant.

Il serait, à mon avis, plus intéressant et plus sain de faire vivre un débat public ouvert où la confrontation des points de vue enrichit la réflexion de tous pour le bien de tous.

Chiche ! On débat !

Denis Chaudat

FAMILLES RURALES DU CAUSSE

Les résolutions de l'année nouvelle !

Rangeons nos armoires et débarassons nous de ce qui les encombre !

Mais pas n'importe comment, bien sûr !

Donnons à Familles Rurales du Causse tout ce qui est en bon état et encore mettable par d'autres.

Favorisons le développement durable en faisant tourner nos vêtements !

On en parle aussi à notre famille, à nos amis, à nos collègues.

Vêtements et accessoires (foulards, sacs, ceintures...) chaussures, linge de maison etc...

Femmes, hommes, enfants, on porte tout ça à la friperie de Vaour, de Penne ou des Cabannes.

D'avance merci !!

PS : Le Causse Café réouvre ses portes le jeudi 2 février, on se promet de vous régaler tous les jeudis !!



LES BALLADINES !!!

Les Balladines n'ont pas pu avoir lieu en 2022 !

Souhaitez-vous que ce festival qui met en valeur notre village, reprenne ?

Etes vous prêts concrètement à prêter, vos bras, votre énergie, vos compétences de toutes sortes ?

Nous vous attendons fermement et chaleureusement à l'Assemblée Générale

Le Samedi 18 Février à 15h, à la Salle des fêtes de Penne

Pour faire perdurer ce festival poétique et artistique !

Contact : 07 87 15 92 94

**Pour l'association des Balladines
Danièle Roques**

LE CLAIRON PENNOL - Espace d'expression libre

POUR COMMENCER 2023, QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE À L'ÉCHELLE LOCALE...

Semaine bleue



Lancée en 1951, la Semaine bleue est la semaine nationale des personnes âgées et retraitées et se déroule chaque année la première semaine d'octobre. À cette occasion, la classe des CE2 / CM1 / CM2 est allée sur le temps scolaire mardi 4 octobre 2022 à la maison de vie de Penne pour passer un moment avec nos aînés qui ont préparé une petite attention gustative après avoir écouté des écoliers volontaires réciter une poésie.

Semaine bleue en poésie à la Maison de Vie à Penne

Grésinhòl

Gresinhòl est un festival dont le cœur est la forêt de la Grésigne, lieu magique entouré de bastides médiévales qui veillent sur son mystère, son charme et sa beauté intacte. La musique est l'art principal de ce rendez-vous annuel dont la première édition s'est tenu en octobre 2019. Les arts visuels, la danse, les sciences, la poésie, le questionnement de nos rapports à la nature et toutes les formes de dialogues associées à la forêt y trouvent également leur place.

Cette année, les classes de CP/CE1 de Vaour et de CE2/CM1/CM2 de Penne font partie du projet festival Gresinhòl 2022/2023. La thématique est la NUIT.

Le projet a commencé mercredi 5 octobre au petit matin avec une petite sortie à pied dans les environs de l'école ponctuée d'un concert surprise en pleine nature... Surprise garantie par le quatuor à cordes Akilone. Le concert a été suivi d'un échange sur le moment écoulé et sur le projet Grésinhòl.



Les élèves de la classe ont ensuite participé à une rencontre en forêt de Grésigne le lundi 14 novembre afin que se rencontrent les personnes en charge du Festival Gresinhòl : musiciens, naturalistes, élèves et encadrants.

Après le concert du quatuor Akilone le 5 octobre, les autres encadrants ont fait découvrir leur savoir-faire et leur univers musical : slam poésie avec Jérôme Pinel, chant complété d'un cristal Baschet avec Cathy Tardieu, musique et fabrication d'instruments issus de courges avec Jérôme Désigaud, initiation à la forêt, habitants (faune/flore) de la forêt avec Bruno Mercat et Stéphane Orthlieb → coordinateur du réseau d'écoles rurales de Cordes.



La classe entame désormais un cycle d'écriture poétique avec Jérôme Pinel puis musicale un peu plus tard avec Cathy Tardieu en vue du concert du festival Gresinhòl début mai 2023.



Plantations

Pendant la pause estivale, la Mairie de Penne s'est chargée de l'arrachage des buis de l'école, buis morts depuis plusieurs années à cause de la pyrale du buis.

LE CLAIRON PENNOL - Espace d'expression libre

LA VIE NOCTURNE À LA LUMIÈRE D'UN LAMPADAIRE

28% des vertébrés et 64% des invertébrés vivent la nuit, crapauds épineux, cerfs, chauves souris, renards, hérissons, engoulevents(c'est un oiseau), aloses(c'est un poisson), rossignol, grand paon de nuit, tortue ...

La plupart des animaux nocturnes sont perturbés par la lumière. Dans l'état actuel des connaissances, l'éclairage nocturne semble n'avoir que des effets néfastes sur la biodiversité.

L'éclairage nocturne impacte les écosystèmes marins jusqu'à 200m de profondeur.

Effets sur les animaux

Observez un lampadaire allumé la nuit.

* Les papillons sont attirés par les lampadaires, comme les marins par le chant des sirènes, ils ne peuvent pas résister à cet attrait et en oublient d'aller manger et de se chercher un partenaire. Et comme ils ne vivent pas longtemps et bien pas de bébés papillons et diminution de l'espèce. (pour la pyrale du buis on aurait bien aimé)

Par contre, d'autres savent en profiter. Les araignées qui ne fuient pas la lumière tissent leurs toiles sous les lampadaires pour manger plus de papillons et sont bien nourries et font plein de bébés. Celles qui n'aiment pas la lumière en revanche déclinent, elles n'ont pas assez à manger et font moins de bébés.

- Les crapauds eux fuient la lumière, ils sont lucifuges. Donc si il y a beaucoup d'éclairage artificiel la nuit il n'y a plus de crapauds
- Les chauves souris évitent la lumière des lampadaires sinon elles se font manger par les chouettes et les hiboux. Mais elles sont très routinières et font en général le même parcours. Si on allume un lampadaire on les oblige à changer leur trajet et on les fragilise.
- Les rapaces nocturnes, chouettes, hiboux, ont de gros yeux pour mieux voir la nuit. La rétine de la chouette hulotte comporte 50 000 bâtonnets par mm² contre 10 000 chez l'être humain. Les lumières artificielles l'éblouissent d'où l'augmentation du risque de collisions et diminution du succès de prédation.
- Chez les passereaux diurnes la lumière artificielle désynchronise leur horloge biologique. Leur cerveau réglé sur l'alternance jour nuit grâce à la baisse de luminosité la nuit est perturbé et les oiseaux sont fatigués et meurent plus vite.

- Les étoiles et la lune servent de repère pour le déplacement des animaux. L'installation de villes éclairées perturbe beaucoup les oiseaux migrateurs, surtout les jeunes en première migration. Dans les Pyrénées lieu de passage de beaucoup de migrants les stations de ski hyperéclairées ont un impact négatif important sur les oiseaux migrants.

Effets sur la flore

Les plantes qui sont près de lampadaires sont aussi négativement impactées :

- Débourrage précoce des bourgeons
- Chute des feuilles retardées
- Perte d'efficacité de la photosynthèse
- Entrave à la pollinisation, liée à la perturbation des insectes pollinisateurs(-60%)

Un arbre sous un lampadaire ne peut pas se préparer à l'hiver et à la fin il s'épuise et meurt.

Effets sur l'humain

La lumière bleue des led perturbe notre horloge biologique.

La facture énergétique augmente de plus en plus. L'éclairage public représente 41% de la consommation électrique des communes. Soit environ 2 milliards d'euros chaque année.

Il y a une augmentation de 6% par an cause majeure de disparition des insectes et 62% de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies touchées.

Que faire ?

Arrêter le plus possible l'éclairage des villes et villages. Chacun peut utiliser une lampe de poche pour ses déplacements ou mettre des lampes qui s'éclairent seulement en présence de promeneurs. Éviter les lampes avec un spectre lumineux dans les bleus. Préférer des lumières jaunes avec une intensité minimale.

Prendre des lampes qui n'éclairent pas vers le ciel. Pas de lampadaires boules qui sont d'ailleurs interdits.

Chez vous, évitez les lampes solaires ou autres qui éclairent toute la nuit. N'utiliser que des lampes qui s'allument au passage de promeneurs, pour protéger les lucioles et les crapauds.

Regarder les étoiles avant de vous coucher pour apprécier le ciel nocturne non éclairé et se préparer à un sommeil de qualité. Les yeux s'habituent au bout de quelques minutes à la pénombre et vous pouvez vous repérer facilement sans lumière.

Claire Dupissson, suite à l'intervention de Clémentine Gand (ABC)

INFORMATIONS MUNICIPALES

SÈCHERESSE 2022

Demande de reconnaissance

La demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle sècheresse/réhydratation des sols est en cours d'instruction.

Celle-ci ne fait pas l'objet d'une procédure accélérée mais le ministère s'est engagé à donner un avis avant la fin du 1er trimestre 2023.

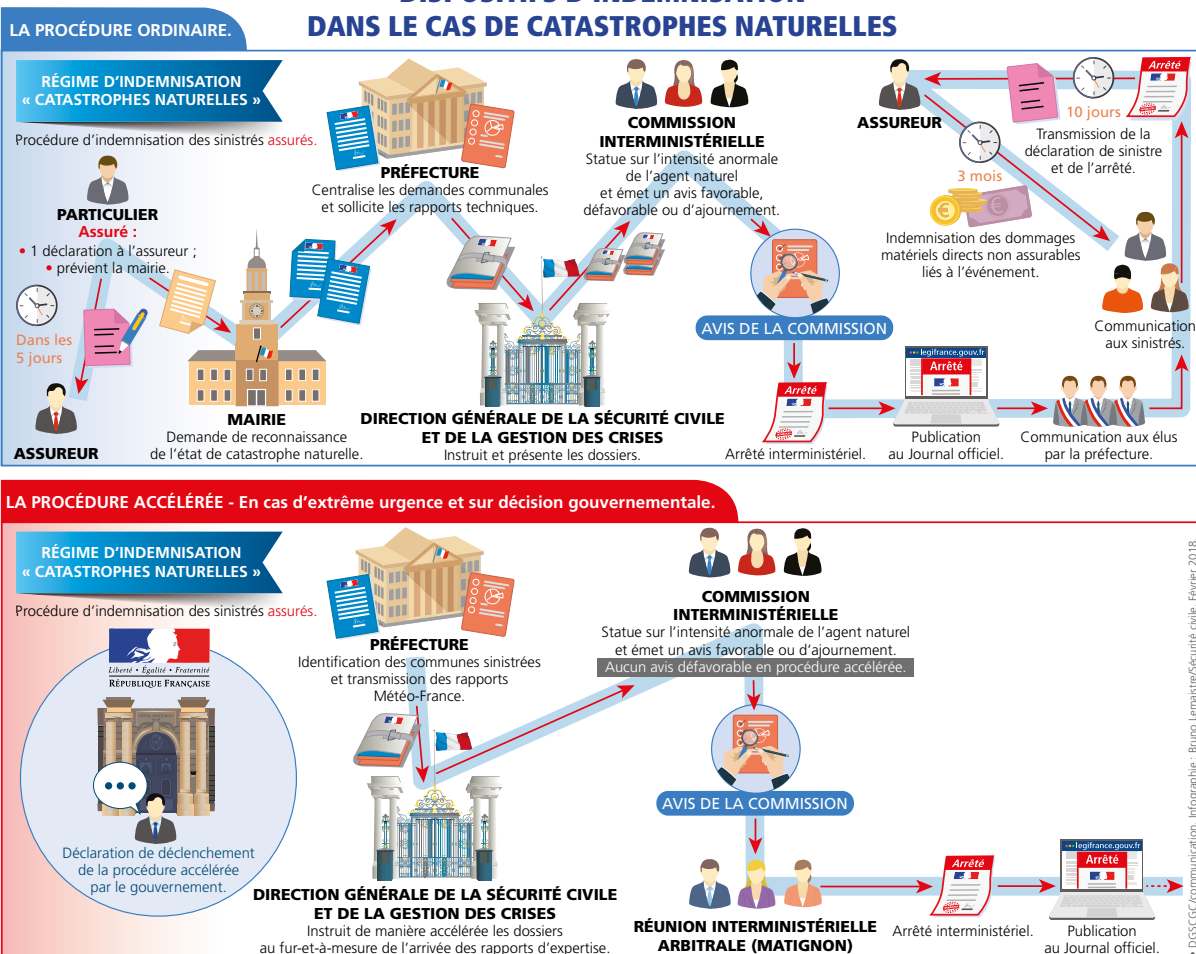
Toutefois, en raison d'un nombre important de demandes pour ce phénomène dans un contexte de période estivale particulièrement sèche, il se peut que les délais soient allongés.

En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les administrés concernés seront avertis par la mairie et disposeront alors d'un délai de 30 jours après la publication de l'arrêté au Journal Officiel pour contacter leur compagnie d'assurance.

Le secrétariat



DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES



FONDS DE SECOURS D'EXTRÊME URGENCE

Complément financier destiné aux victimes « sans ressource et ayant tout perdu » (assurés et non assurés) en cas de catastrophe de grande ampleur.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

INFORMATIONS MUNICIPALES

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL !

Un certain nombre d'habitants se questionnent sur l'utilisation des véhicules de services par les agents communaux.

Pourtant, depuis de nombreuses années, rien n'a changé dans les usages. Si ce n'est la mise en place de carnet de bord dans les véhicules qui retracent les différents déplacements et l'entretien ainsi qu'un règlement d'utilisation de ces véhicules.

Les personnels des services techniques utilisent les véhicules de service selon les besoins de leurs missions.

Ainsi :

- les personnels en responsabilité du réseau d'eau potable gardent le véhicule à leur domicile la semaine où ils sont d'astreinte,
- et les personnels en charge des transports gardent également les véhicules à leur domicile, en fonction des horaires pour le transport scolaire
 - dans le cadre du portage des médicaments à domicile pour l'un
 - et le transport à la demande vers le marché de Caussade pour l'autre.

Ils sont ainsi autorisés dans le cadre de leur emploi à effectuer les trajets domicile/travail/domicile afin de répondre aux besoins, aux urgences et aux demandes des pénols.

Ils ne sont toutefois pas autorisés à utiliser les véhicules à des fins personnelles ou pendant leurs congés annuels.

Il importe de préciser que cette prérogative ne relève pas d'avantages en nature, perçus indument et sur le dos des contribuables.

Des textes encadrent cette utilisation : « L'administration, dans sa circulaire du 31 mars 2003 (Circ. Questions-réponses n° 1 DSS/5B du 31 mars 2003), considère que ne constitue pas un avantage en nature la mise à disposition du salarié, pendant la semaine, pour les trajets domicile/travail, du véhicule qu'il utilise à des fins professionnelles, cette mise à disposition constituant le prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du même véhicule.

Cependant, une circulaire n'ayant aucune valeur juridique, un employeur ne pouvait, sans prendre de risque, s'en contenter pour considérer qu'une telle tolérance ne faisait pas du véhicule de service un avantage en nature.

La Cour de cassation a consacré la position de l'administration dans un arrêt en date du 6 juillet 2016 :

« ayant relevé que le contrat de travail stipulait que le salarié disposait d'un véhicule de service à des fins professionnelles et que la tolérance de l'employeur s'appliquait à certaines utilisations du véhicule à des fins personnelles notamment lors du trajet domicile/travail, la cour d'appel, qui a retenu qu'il ne s'agissait pas d'un avantage en nature, a, sans méconnaître les termes du litige, légalement justifié sa décision ».

Vous vous questionnez ? Venez nous voir en mairie.

Laurence Poillerat Zéganadin

TIRAGE AU SORT

sors, sortiri et sortitio : le tirage au sort comme moyen pour renouveler la démocratie

Dans la démocratie athénienne les jurés de l'Héliée et de la Boulé étaient tirés au sort à l'aide d'un Klérothérion, une sorte de machine à tirage au sort (conservée au musée d'Athènes).

Montesquieu justifiait la nature démocratique du tirage au sort par 2 arguments :

- il n'offense pas ceux qui n'ont pas été sélectionnés
- il est strictement égalitaire, en donnant une même chance à chacun des citoyens d'être sélectionné.

On pourrait rajouter que c'est, en politique, un moyen de constituer un panel de citoyens représentatifs de la diversité d'un territoire ce que ne garantissent pas le vote, la désignation ou encore le concours.

De nos jours, différentes instances de part le monde exploitent le tirage au sort en politique, pour ses vertus d'égalité démocratique : l'assemblée constitutive islandaise de 2011 ou les jurys d'assise en France, en Belgique ou aux Etats unis...

A Penne, notre démarche participative s'améliore, passe par des erreurs, des impasses mais aussi de belles réussites et des découvertes. Le conseil d'étiage a déjà eu recours au tirage au sort pour étoffer ses troupes et 2 « heureux élus » font maintenant partie intégrante de cette instance. Après notre participation aux rencontres des communes participatives à Saint-Médart près de Bordeaux, nous avons réalisé que de nombreuses communes en France utilisaient le tirage au sort pour impliquer des personnes dans « les affaires de la cité ».

Le tirage au sort peut être opéré à partir des listes électorales : c'est un moyen simple mais qui a l'inconvénient de présenter de nombreux biais : 9 % de mal inscrits, personnes ne pouvant pas voter non comptabilisées...

On peut aussi faire appel à un institut de sondage pour qu'il nous fournisse à partir d'un algorithme des fichiers de noms et téléphones avec les critères demandés : sexe, catégorie socio-professionnelle... Mais cela a un coût !

Une autre technique consiste à effectuer le tirage au sort sur la base des parcelles du cadastre : chaque parcelle est attribué à un nom ; s'il est tiré au sort le foyer concerné qui doit choisir la personne en son sein qui participera à l'action présentée...

Les études montrent qu'en général les personnes lorsqu'elles sont appelées et qu'il leur est annoncé qu'elles ont été tirées au sort sont plutôt enthousiastes ; de plus elles seraient, lorsqu'elles donnent leur accord pour s'investir dans le projet concerné, particulièrement impliquées, engagées...

Dans notre village, la commission en charge de l'aménagement du centre du village (circulation et stationnement), après plusieurs étapes participatives, faisait face à une impasse dans l'amélioration du plan déployé : nous avons donc imaginé d'utiliser le tirage au sort pour constituer un groupe de réflexion pour envisager des améliorations à ce qui a été mis en place.

D'autres projets seront sans doute lancés en suivant cette démarche dans notre village et il se pourrait bien que d'ici quelques semaines, le tirage au sort vienne frapper à votre porte...

Amélie Dugué

RECENSEMENT

Le recensement pour Penne, c'est cette année !

Le recensement se déroule cette année à partir du 19 janvier 2023. Nous vous demandons de bien vouloir répondre le plus rapidement possible à cette enquête de l'INSEE car la récolte de toutes les réponses doit être terminée avant mi-février.

La commune est divisée en 2 districts avec un agent recenseur pour chaque district : nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil (chaque agent recenseur possède une carte le désignant comme tel).

Vous pourrez répondre aux questionnaires de l'INSEE soit par papier, soit sur le site internet dédié au recensement. Nous comptons sur vous pour un retour rapide de vos questionnaires quel que soit le mode de réponse choisi afin de faciliter le travail des enquêteurs.

Un petit rappel : répondre à cette enquête est obligatoire et l'INSEE assure la confidentialité des réponses reçues

Delphine Pinczon du Sel

ÉTAT CIVIL - JANV. À JUIN 2022

Naissances

Achille CROUZET, né le 26 juillet 2022

Gabriel GROOTECLAES MENENDEZ GARI, né le 5 novembre 2022

Paco GILLET, né le 5 décembre 2022

Mariages

Jonathan PLANTADE & Camille BUFFO, le 25 juin 2022

Mohamed Tarek FAKOUDI & Léa MIALHE, le 2 juillet 2022

Marlène BARROS & Mathieu COURTY, le 9 juillet 2022

Cyril SOYER & Rosa GIMENO ESTEVA, le 15 octobre 2022

Décès

Denis VIGUIER, décédé le 3 septembre 2022

Marcel DELMAS, décédé le 20 octobre 2022

Françoise PETIT, décédée le 6 novembre 2022

INFORMATIONS MUNICIPALES

LISTES DE LA DÉNOMINATION DES VOIES DE PENNE

Chemin d'Adélays	Chemin de Valeyres	Impasse du Puech de Panissous
Chemin d'Alo sur commune de Castelnau de Montmirail	Chemin de Verdeille	Impasse du Puech Moureau
Chemin d'Orifeilles	Chemin des granges	Impasse du relais
Chemin de Bayès	Chemin des prés	Impasse La Couxièro
Chemin de Béral	Chemin du Causse Cardis	Impasse Les Alberts
Chemin de Bournac	Chemin du Causse Magrou	Impasse Saint Vergondin
Chemin de Can	Chemin du Château de Périllac	Place de l'Eglise
Chemin de Fabret	Chemin du lavoir d'Amiel	Place des Anciennes Mesures
Chemin de Falières	Chemin du lavoir de Saint Paul	Route d'Anglars
Chemin de Fonbonne	Chemin du Plô	Route d'Ornano
Chemin de Fonvieille	Chemin du Puech Egos	Route de Bès
Chemin de Garrou	Chemin du réservoir	Route de Cazals
Chemin de Gayrard	Chemin Le Castelet	Route de Fonblanque
Chemin de Grèzes	Chemin Le Pouget	Route de Gautié
Chemin de l'Eglise	Chemin Les Nouels	Route de Granié
Chemin de la Bargade	Chemin Les Suquets	Route de La Grésigne
Chemin de La Bole	Chemin Les Vignals	Route de Larmendel
Chemin de la Borio del Miets	Hameau d'Alic	Route de Périllac
Chemin de La Caussade	Hameau de Belaygue	Route de Plantade
Chemin de La Crouzette	Hameau de Fabre	Route de Saint Paul de Mamiac
Chemin de la falaise	Hameau de Garissou	Route de Vaour
Chemin de la forge	Hameau de Haute Serre	Route des Gorges de l'Aveyron
Chemin de La Garène	Hameau de La Boulbène	Route du Causse Garrigues
Chemin de la Pointe	Hameau de Moncéré	Route du Menhir
Chemin de la Revelle	Hameau de Raus	Route du Roudoulié
Chemin de La Sagne	Hameau de Roussel	Route La Garène
Chemin de La Serre	Hameau de Vignères	Route La Gourdouno
Chemin de Mafranet	Hameau Le Pic	Route La Magdelaine
Chemin de Magrou	Impasse Combe Les Alberts	Route Le Bombic
Chemin de Martre de Bel Air	Impasse de Couyrac	Route Prat Fieyral
Chemin de Murel	Impasse de Figat	Rue Bernard et Olivier de Penne
Chemin de Pagès	Impasse de Jauffre	Rue Noël Arnaud
Chemin de Regy	Impasse de Joanny	Rue de Las Crosos
Chemin de Roussergues	Impasse de la bergerie	Rue Lilette et Jean Malrieu
Chemin de Sabouyat	Impasse de Les Baoutes	Rue de Rocafort
Chemin de Saint Julien	Impasse de Périllac	Rue des Cordiers
Chemin de Saint Mamet	Impasse de Roussergues	Rue des Ortalines
Chemin de Saint Pantaléon	Impasse de Verdeille	Rue du Chaix
Chemin de Sirgan	Impasse des Amours	Rue Edouard Minart
Chemin de Tressols	Impasse des serres	Rue Faubourg de Tamarit
		Rue Jean et Aymeric Collet
		Rue Jeanne Vignières
		Rue Sainte Catherine

DÉCHÈTERIE

Depuis bientôt trois ans, la micro-déchèterie fonctionne en mode participatif avec succès. Au départ, les permanences étaient assurées par des élus, mais très vite, ils ont été remplacés par des habitants bénévoles, que nous devons particulièrement remercier pour leur sérieux, leur régularité, leur fiabilité et... leur bonne humeur, ce qui est bien agréable.

Vu la fréquentation assidue de ce lieu par les Pennols, cette participation rend un grand service à la commune. En effet, une benne de tout venant se trouve remplie à peu près chaque mois, en tenant compte du fait que tout objet récupérable en est soustrait pour le plaisir de tous. La quantité de déchets récoltée dans cette benne peut donner une idée de ce que serait notre paysage sans la déchèterie : des matelas, des vieux meubles, des détritiques de toute espèce laissés au bord de la route ou jetés dans les « bartasses », ou encore jetés à côté des lieux de poubelles.

Il n'en reste pas moins que certains Pennols n'ont pas encore acquis le « sens civique » de faire l'effort de venir porter leurs encombrants aux dates d'ouverture des permanences de la déchèterie et polluent certains sites dédiés aux poubelles ménagères et recyclées, particulièrement à Saint Paul de Mamiac et au Pas du Ruisseau. Ces personnes-là ont été pour la plupart identifiées, ou au moins lourdement suspectées et parfois prises en flagrant délit. Mais nous pensons qu'avec le temps, ces pratiques disparaîtront au profit de tous.

Dans un autre sens, certaines personnes viennent « récupérer » des objets en dehors des permanences (petits amas d'objets accumulés dans les buissons à côté de la déchèterie en vue d'être récupérés plus tard). Nous rappelons que la déchèterie et la recyclerie sont ouvertes à tous pendant les permanences et qu'il est donc plus aisé de venir récupérer en entrant par la grande porte, et avec l'aide et le sourire des permanents.

La déchèterie de Penne est en fait une « micro-déchèterie », gérée donc par des bénévoles et n'est pas ouverte aux déchets issus d'une activité professionnelle. Les professionnels sont accueillis dans les déchèteries Trifyl prévues à cet effet, par exemple aux Cabannes (Cordes) et à Vère-Grésigne (Castelnaud de Montmirail). Donc la présentation de la vignette Trifyl professionnelle n'est pas valable à Penne.

Objets non acceptés à la déchèterie :

- Les plaques de fibro-ciment non-amiantées (aller aux Cabannes ou à Vère-Grésigne)
- Les plaques de fibro-ciment amiantées (aller à la COVED à Lavour-appeler au préalable)
- Les batteries (acceptées par FERVERT à Saint Etienne de Tulmont)
- Les gravats de chantier (voir les agriculteurs qui s'en servent pour empierrer des chemins)
- Les déchets verts (Cabannes ou Vère-Grésigne)
- Les huiles et produits chimiques (Cabannes et Vère-Grésigne).
- Les pneus

CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU

Suite à la demande de nombreux pennols, la commission Résiliences mène un projet de récupération d'eau pluviale.

Par le biais d'un achat groupé de cuves de 1000l, dont nous étudions les modalités à l'heure actuelle, nous souhaitons ainsi offrir aux pennols la possibilité de récupérer et stocker leurs eaux de pluie à moindre coût.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître dès maintenant en contactant la mairie : 05 63 56 31 11 - secretariat@mairiedepenne.fr
Nous reprendrons contact avec vous dès que les modalités auront été arrêtées. L'objectif étant de procéder à l'achat «rapidement», idéalement pour la période printanière...

La commission Résiliences

INFOS PRATIQUES

Pas de pneus, batteries, huiles, produits chimiques et pharmaceutiques, résidus peinture, gravats, produits amiantés, huiles (vidange ou friture), déchets verts (voir déchèteries de Castelnaud de Montmirail 0563349487 ou des Cabannes 0563561901)

Les 1ers vendredis du mois de 14h à 17h et le lendemain (samedi) de 9h à 12h

Enlèvements encombrants :

05 63 56 31 11

30€ pour 5 objets maximum

Mise à disposition d'une benne :

voir en mairie pour conditions

Tri sélectif (Communauté de Communes du Cordais et du Causse - 4C)

Ordures ménagères : conteneurs verts vidés le jeudi

Tri sélectif : conteneurs jaunes vidés le lundi en saison hivernale et le vendredi d'avril à septembre

REPAIRE CAFE le 1er vendredi du mois de 14h à 17h (en même temps que la déchèterie) en saison hivernale

La commission Résiliences

SERVICES MUNICIPAUX

Services administratifs

Mairie : 05 63 56 31 11

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : www.mairie-penne-tarn.fr

Ouverture du secrétariat

Lundi / Vendredi :

9h00-12h00 14h00-17h00

Mardi / Jeudi : 9h00-12h00

Permanences des élus

du lundi au samedi, de 10h00 à 12h00

En cas d'urgence, numéro d'astreinte
des élus : 06 07 13 11 55

Services techniques

05 63 56 31 11 (semaine)

06 10 58 08 63 (astreinte eau,
assainissement)

Transports à la demande

06 81 06 35 04

Le lundi matin (départ 9h retour 12h) de
Penne à Caussade (pour le marché)
2€ le trajet, soit 4€ aller-retour

Portage de médicaments

06 43 35 13 75

Pour vous ramener
des médicaments des pharmacies
(de Montricoux ou St Antonin NV)

10€ par an,

quel que soit le nombre de demande

Location

Salle polyvalente, tables, bancs,
plancher de bal,...

05 63 56 31 11

Propriétaires de piscine

Attention, l'eau de distribution n'est pas faite
pour le remplissage des piscines. Le rem-
plissage ou la mise à niveau des piscines est
interdit à partir du réseau d'eau potable du
15 juin au 31 octobre. Si vous ne pouvez pas
faire autrement, merci de prévenir la mairie
afin de ne pas mettre vos voisins en difficulté.



- embouteillages sur la place du Terrrrrrrrrrrrrrible -

RESPONSABLES DE LA PUBLICATION

La Gazette Pennole, rédaction col-
légiale

Coordination de la rédaction : Com-
mission communication, ouverte à
tous

Directrice de publication : Laurence
Poillerat-Zéganadin - Maire

La Gazette tient à remercier tous
ses contributeurs.



Mairie de Penne
81140 Penne